

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 décembre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur
Présents : 06 RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 05
Votants : 06 **Présents :** RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.
Date de la convocation :
02/12/2025 **Absents :** MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno,
SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-12D19 – Projet de création d'un SIVU « Maison d'animation du Val d'Arly »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la présentation du projet de création d'un SIVU établie par AGATE (Agence Alpine des Territoires) ayant pour objet la création et/ou l'acquisition et la gestion de la maison d'animation du Val d'Arly.

Il rappelle que les communes ne pouvant mettre à disposition un bâtiment pour le centre de loisirs pour répondre aux attentes et besoins des familles, le SIVU aurait pour vocation de construire ou rénover un bâtiment permettant de renforcer l'attractivité du territoire avec un service de plus en plus plébiscité par les familles. Ce bâtiment pourra également accueillir des activités pour d'autres publics la semaine, que ce soit les jeunes, les familles ou les seniors.

Monsieur le Maire présente également les statuts du SIVU qui sera dénommé Maison d'animation du Val d'Arly.

L'objectif étant de créer le SIVU en fin d'année 2025, il convient que chaque commune concernée délibère sur un avis de principe.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve sur le principe le projet de création du SIVU « Maison d'animation du Val d'Arly ».

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

